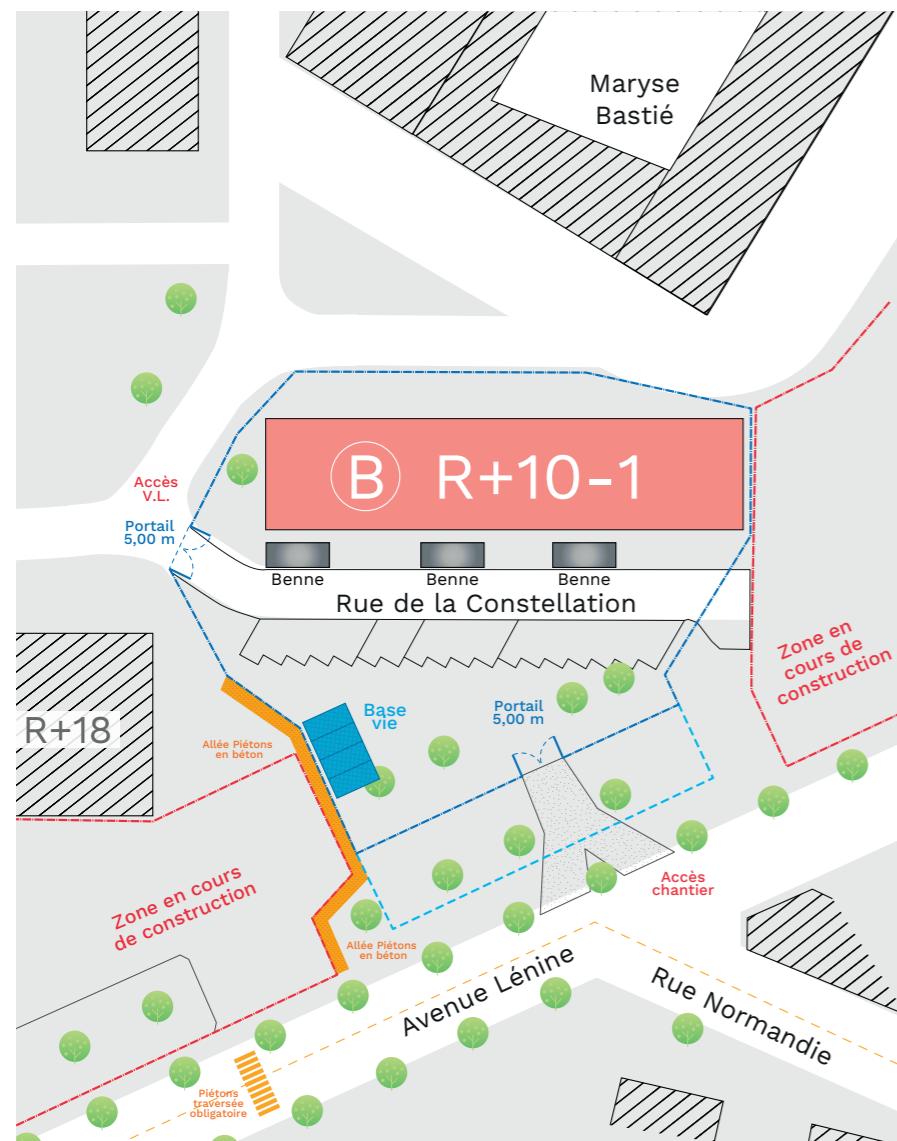
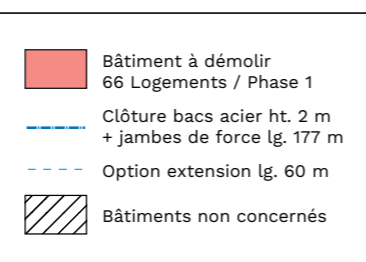


Installation de chantier



Le planning des travaux

- Préparation : novembre 2021
- Installation de chantier : décembre 2021
- Dépose des éléments à réutiliser : janvier 2022
- Curage et désamiantage : février à mai 2022
- Ecrêtage, démolition et remise en état du terrain : juin 2022 à mai 2023
- Fin des travaux



Les entreprises

- › Lot 1 – Installation de chantier/Démolition – Entreprise Baruch Environnement
- › Lot 2 – Curage sélectif – Entreprise Premys
- › Lot 3 – Curage/ Désamiantage – Entreprise Baruch Environnement



Vos contacts

› Direction de la Maîtrise d'ouvrage

Karim Bensalem, chargé d'opération
01 48 96 99 00
karim.bensalem@seinesaintdenishabitat.fr

› Agence de Romainville

2/8 rue de la Fraternité - 93230 Romainville

› Centre de Relation Locataires

32 93 (appel non surtaxé)
<https://www.seinesaintdenishabitat.fr>



À l'attention des riverains du bâtiment B | Novembre 2021

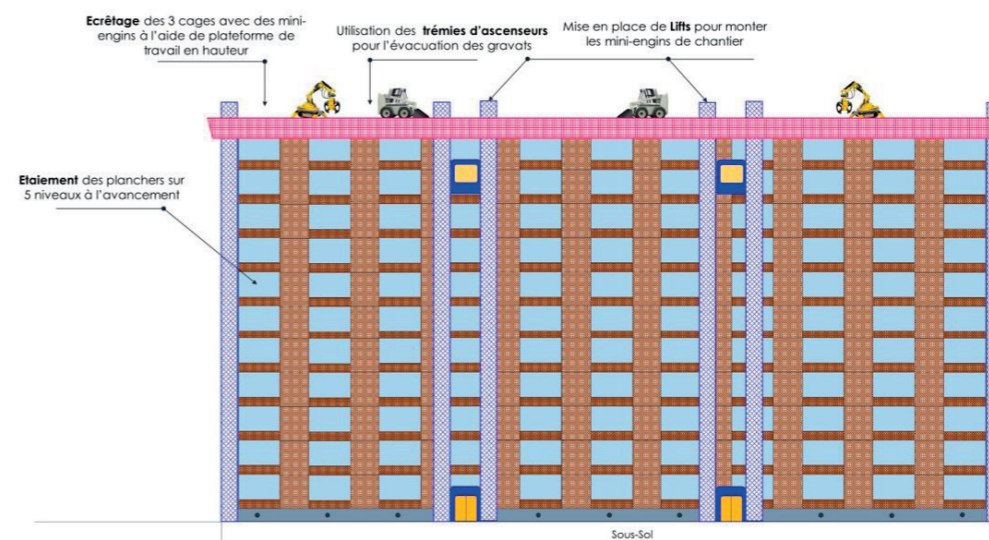


Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Romainville – Youri Gagarine, Seine-Saint-Denis Habitat procède à la démolition du bâtiment B.

Votre quartier se transforme :

La démolition du bâtiment B a pour objectif l'amélioration de la qualité de la vie dans votre quartier. Cependant, un chantier de démolition peut engendrer quelques nuisances malheureusement difficilement contournable. Vous pouvez compter sur tous nos efforts pour amoindrir ces nuisances, l'objet du présent document étant de vous les présenter succinctement, de notre côté nous comptons sur votre confiance et votre compréhension.

La démolition sera réalisée par « écrêtage »



L'écrêtage est une technique de démolition qui permet de démolir avec plus de précision, de sécurité et de maîtriser la chute des gravats. Des petits engins seront montés sur la terrasse et viendront démolir minutieusement les appartements par l'intérieur, niveau par niveau jusqu'au 2^e étage.

L'utilisation de mini engins télécommandés, encore plus petits et moins bruyants sera privilégiée.

Les caves jusqu'au 2^e étage seront démolies à la pelle mécanique. Le bâtiment sera entouré de plateformes de travail et de protection contre les chutes de gravats.



Désamiantage

Le désamiantage est une activité **strictement réglementée** et réalisée par des entreprises certifiées. Il sera exécuté selon « un plan de retrait réglementaire » transmis et validé par les organismes de prévention (Organisme Professionnel Prévention Bâtiment Travaux Publics et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, inspection du travail). Le désamiantage se fait sous confinement hermétique et mis sous dépression pour empêcher l'air pollué de s'évacuer vers l'extérieur. À l'intérieur de la zone de confinement, l'air est plusieurs fois renouvelé et évacué par un extracteur filtrant. Une analyse de l'air ambiant est réalisée après les travaux.



Chantier de désamiantage en milieu hermétique et confiné

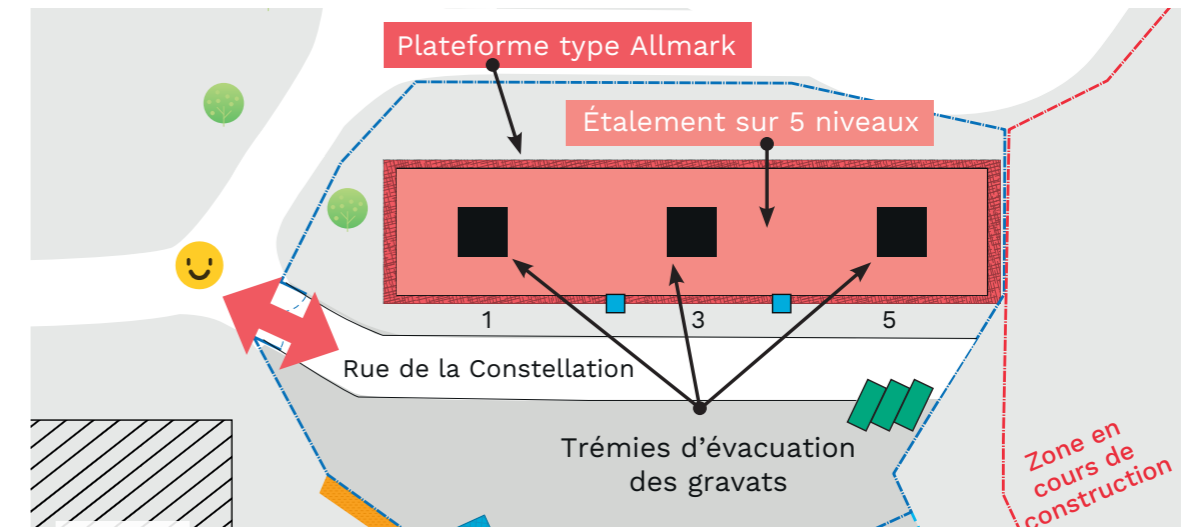


Extracteur filtrant

Maîtrise du bruit

L'entreprise utilisera des équipements insonorisés respectant les normes réglementaires et privilégiera le matériel électrique ou hydraulique moins bruyant que le matériel pneumatique. Toutefois des travaux ponctuels bruyants ne pourront être évités. Pour ces interventions particulières des plages horaires adaptées seront imposées de façon très stricte.

Organisation du chantier



Maîtrise de la chute de gravats

La méthodologie par écrêtage utilisée permettra de rapporter les gravats vers l'intérieur du bâtiment. Ces gravats seront évacués à l'aide de mini chargeur par les trémies (trous) d'ascenseur. Les risques de chute de gravats vers l'extérieur seront maîtrisés par la présence des plateformes de travail.



Plateforme de travail

Réduire les poussières

Dans une opération de démolition la poussière est principalement provoquée par la chute des gravats lorsque l'on démolit à la pelle mécanique. La technique d'écrêtage produit moins de poussière. Les zones de travail seront bâchées pour limiter la propagation de la poussière. Les étages les plus bas, seront démolis par l'extérieur à la pelle mécanique. Pour cela, l'entreprise utilisera au plus près des interventions, des dispositifs de rabattage des poussières tels que brumisateurs et jets d'eau.



Brumisateur anti-poussière

Important !

Une réunion d'information aux riverains en présence de l'entreprise et de la maîtrise d'œuvre et de Seine-Saint-Denis habitat sera organisée avant le démarrage du chantier.